

TREVI SERVICE

Rue Vilain XIII-straat, 53-55
 Bruxelles 1000 Brussel
 Tél. : +32 2 626 08 26
 Numéro BCE : 0401.946.125
 N° I.P.I. : 508.167

, le 08 mai 2023

ACP LES MENESTRELS (N. Entr. : BE0831.328.206)
Avenue des Missionnaires, 39-41
1070 Anderlecht
Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 05 Mai 2023

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	34	sur 72	47.22 %	5478.00
Copropriétaires représentés	5	sur 72	6.94 %	590.00
Copropriétaires absents	33	sur 72	45.83 %	3932.00
Totaux	72	sur 72	100.00 %	10000.000
AG valide en participants		39	54.17 %	
AG valide en quotités		6068.00	60.68 %	

Le 05 Mai 2023 à 18h00, les copropriétaires de l'immeuble se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée générale.

Sont présents, représentés ou absents les copropriétaires dont les noms et les quotités qu'ils détiennent sont repris dans la liste de présences qui est signée par chacun des copropriétaires ou leurs mandataires.

Cette liste de présences (et les procurations) est déposée sur le bureau et une copie peut être obtenue sur simple demande au Syndic.

L'assemblée générale est reconnue valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation.

2. Nomination du président de séance (Vote à la majorité absolue).

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance, à savoir : [REDACTED]

2. Nomination du président de séance (Vote à la majorité absolue).	Oui	4 843.00	87.82 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	672.00	12.18 %	
	Voix exprimées	5 515.00	-	
	Abstention / Absents	4 485.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				



3. Présentation de l'état d'avancement des travaux en cours

fait part de la présentation du bureau d'Architecte Cottenier en charge de la préétude et de la société Ecogen en charge de l'installation de la cogénération.

3.1 Rapport de suivi relatif aux travaux réalisés jusqu'à ce jour par le bureau d'architecte de Monsieur Cottenier

présente son rapport et les offres pour les travaux de terrasses

3.1.1 Première méthode de rénovation relative à la pré-étude

3.1.1 Première méthode de rénovation relative à la pré-étude	Oui	0.00	0.00 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 788.00	100.00 %	
	Voix exprimées	4 788.00	-	
	Abstention / Absents	5 212.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

3.1.2 Deuxième méthode de rénovation relative à la pré-étude

L'assemblée décide d'approuver l'option B relative aux travaux de la pré-étude réalisé par M. Cottenier

A la suite aux informations qui découlent du rapport de l'architecte Cottenier :

- Saturation des terrasses en eau
- Saturation des métaux de terrasse
- Mauvaise fortification des terrasses selon les normes passées et actuelles

Le Syndic informe la copropriété que conformément aux points repris ci-dessus, il est interdit d'utiliser les terrasses actuellement.

En cas de non-respect de cette recommandation, qui engendrerait des dégâts structurels à la copropriété, le Syndic dégage toute responsabilité

3.1.2 Deuxième méthode de rénovation relative à la pré-étude	Oui	5 089.00	96.86 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée.
	Non	165.00	3.14 %	
	Voix exprimées	5 254.00	-	
	Abstention / Absents	4 746.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

3.1.3 Les mesures urgentes et conservatoires: Mise en œuvre des renforcements provisoires des pieds de garde-corps

3.1.3 Les mesures urgentes et conservatoires: Mise en œuvre des renforcements provisoires des pieds de garde-corps	Oui	2 897.00	65.69 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	1 513.00	34.31 %	
	Voix exprimées	4 410.00	-	
	Abstention / Absents	5 590.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

3.2 Rapport de suivi relatif aux travaux concernant l'installation de la cogeneration jusqu'à ce jour par Monsieur [REDACTED]

[REDACTED] étant absent, [REDACTED] fait la présentation du rapport de l'état d'avancement de la cogénération.

5.2. Décision quant à changer de fournisseurs (Vote à la majorité absolue).

█ demande à l'assemblée si elle rencontre des problèmes avec les fournisseurs actuels et si la copropriété souhaite changer de fournisseur.

L'assemblée est invitée à se prononcer quant à un changement de fournisseur

5.2. Décision quant à changer de fournisseurs (Vote à la majorité absolue).	Oui	142.00	2.82 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	4 896.00	97.18 %	
	Voix exprimées	5 038.00	-	
	Abstention / Absents	4 962.00	-	
NON	█			
ABSTENTION / ABSENTS				

5.3. Décision quant à souscrire au pack d'assurances (Incendie, protection juridique, RC conseil de copropriété).

█ prend la parole pour expliquer les différentes assurances que peut contracter la copropriété

L'assemblée prend acte et interagit avec l'interlocuteur.

Une étude sera faite et votée lors de la prochaine assemblée générale statutaire

5.3. Décision quant à souscrire au pack d'assurances (Incendie, protection juridique, RC conseil de copropriété).	Oui	5 134.00	97.57 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	128.00	2.43 %	
	Voix exprimées	5 262.00	-	
	Abstention / Absents	4 738.00	-	
NON	█			
ABSTENTION / ABSENTS				

6. Dossiers contentieux : rapport sur l'état d'avancement des dossiers contentieux/procédures judiciaires actuellement en cours

█ prend la parole pour expliquer la situation sur les dossiers contentieux en cours.

L'assemblée prend acte.

7. Comptes

7.1. Rapport du Commissaire aux Comptes. En annexe. (Pour information).

la commissaire aux comptes prend la parole pour présenter ses rapports

L'assemblée prend acte.

7.2. Approbation des comptes et du bilan au 31/12/2020.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée générale est ensuite invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 31/12/2020

7.2. Approbation des comptes et du bilan au 31/12/2020.	Oui	5 531.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 531.00	-	
	Abstention / Absents	4 469.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

7.3 Approbation des comptes et du bilan au 31/12/2021.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée générale est ensuite invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 31/12/2021

7.3 Approbation des comptes et du bilan au 31/12/2021.	Oui	5 366.00	97.02 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	165.00	2.98 %	
	Voix exprimées	5 531.00	-	
	Abstention / Absents	4 469.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				



7.4 Approbation des comptes et du bilan au 31/12/2022.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée générale est ensuite invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 31/12/2022

7.4 Approbation des comptes et du bilan au 31/12/2022.	Oui	5 270.00	95.28 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	261.00	4.72 %	
	Voix exprimées	5 531.00	-	
	Abstention / Absents	4 469.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

8. Décharges

8.1. Au Syndic.

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/01/2022 au 31/12/2022

8.1. Au Syndic.	Oui	4 794.00	91.38 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	452.00	8.62 %	
	Voix exprimées	5 246.00	-	
	Abstention / Absents	4 754.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

8.2. Au Commissaire aux Comptes.

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/01/2022 au 31/12/2022

8.2. Au Commissaire aux Comptes.	Oui	5 594.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 594.00	-	
	Abstention / Absents	4 406.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

8.3. Au Conseil de Copropriété.

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/01/2022 au 31/12/2022

8.3. Au Conseil de Copropriété.	Oui	5 594.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 594.00	-	
	Abstention / Absents	4 406.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9. Présentation des différents travaux à effectuer

9.1. Présentation des offres relatives aux travaux pour la mise en conformité d'électricité

Veillez trouver en annexe le rapport de conformité électrique effectué par la société agréée Atlas Contrôle

9.1.1 Offre de la société Servi-Syndic

Veillez prendre connaissance du devis en annexe

9.1.1 Offre de la société Servi-Syndic	Oui	5 151.00	100.00 %	Majorité des 2/3
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 151.00	-	
	Abstention / Absents	4 849.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				



9.1.2 Offre de la société Terra Bati Rénov

9.1.2 Offre de la société Terra Bati Rénov	Oui	0.00	0.00 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 845.00	100.00 %	
	Voix exprimées	4 845.00	-	
	Abstention / Absents	5 155.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.2 Présentation des offres relatives à la rénovation des parlophones

9.2.1 Offre de la société Emrelec

9.2.1 Offre de la société Emrelec	Oui	425.00	8.13 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 803.00	91.87 %	
	Voix exprimées	5 228.00	-	
	Abstention / Absents	4 772.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				



9.2.2 Offre de la société Green Light Security

9.2.2 Offre de la société Green Light Security	Oui	244.00	4.78 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 856.00	95.22 %	
	Voix exprimées	5 100.00	-	
	Abstention / Absents	4 900.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.2.3 Offre de la société les Brothers

9.2.3 Offre de la société les Brothers	Oui	346.00	6.40 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	5 057.00	93.60 %	
	Voix exprimées	5 403.00	-	
	Abstention / Absents	4 597.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.3 Présentation des offres relatives aux travaux pour la conformité incendie

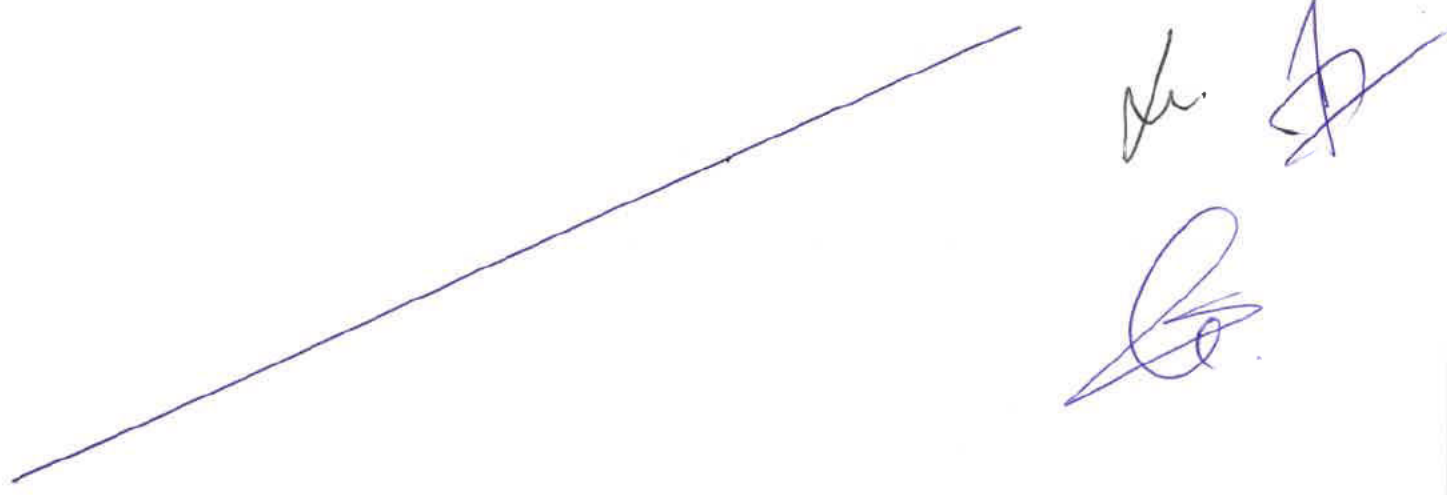
9.3.1 Offre de la société Ansul

Veillez prendre connaissance du devis en annexe

9.3.1 Offre de la société Ansul	Oui	2 415.00	44.71 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	2 986.00	55.29 %	
	Voix exprimées	5 401.00	-	
	Abstention / Absents	4 599.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.3.2 Offre de la société Help Fire

9.3.2 Offre de la société Help Fire	Oui	142.00	2.83 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 875.00	97.17 %	
	Voix exprimées	5 017.00	-	
	Abstention / Absents	4 983.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				



9.3.3 Offre de la société Global Building Services

9.3.3 Offre de la société Global Building Services	Oui	142.00	2.86 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 826.00	97.14 %	
	Voix exprimées	4 968.00	-	
	Abstention / Absents	5 032.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.4. Présentation des offres pour l'amélioration du rendement des chaudières

9.4.1 Offre de la société BF Industry (Amélioration)

9.4.1 Offre de la société BF Industry (Amélioration)	Oui	545.00	11.50 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 193.00	88.50 %	
	Voix exprimées	4 738.00	-	
	Abstention / Absents	5 262.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				



9.4.2 Offre de la société Senec (amélioration)

9.4.2 Offre de la société Senec (amélioration)	Oui	562.00	10.94 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 575.00	89.06 %	
	Voix exprimées	5 137.00	-	
	Abstention / Absents	4 863.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.5 Présentation des offres relatives aux travaux concernant la réfection parking arrière

9.5.1 Offre de la société Rh Concept

Veuillez prendre connaissance du devis en annexe

9.5.1 Offre de la société Rh Concept	Oui	4 518.00	85.08 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée.
	Non	792.00	14.92 %	
	Voix exprimées	5 310.00	-	
	Abstention / Absents	4 690.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

(A large diagonal line is drawn across the bottom of the page, and there are several handwritten signatures in blue ink on the right side.)

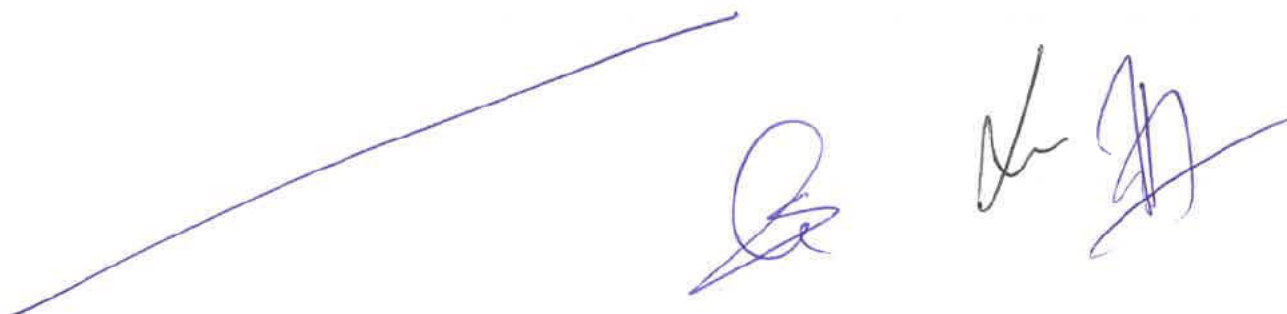
9.5.2 Offre de la société ARB

9.5.2 Offre de la société ARB	Oui	391.00	7.86 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 585.00	92.14 %	
	Voix exprimées	4 976.00	-	
	Abstention / Absents	5 024.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.6 Présentation des offres relatives au rafraichissement de peinture de la cage d'escalier n°39

9.6.1 Offre de la société Lopez

9.6.1 Offre de la société Lopez	Oui	155.00	3.12 %	Majorité des 2/3 La résolution est rejetée.
	Non	4 811.00	96.88 %	
	Voix exprimées	4 966.00	-	
	Abstention / Absents	5 034.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				



A long horizontal line is drawn across the bottom of the page. To its right, there are two handwritten signatures in blue ink.

9.6.2 Offre de la société AI Extreme

9.6.2 Offre de la société AI Extreme	Oui	0.00	0.00 %	Majorité des 2/3
	Non	4 693.00	100.00 %	
	Voix exprimées	4 693.00	-	
	Abstention / Absents	5 307.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.6.3 Offre de la société Rh Concept

Veuillez prendre connaissance du devis en annexe

9.6.3 Offre de la société Rh Concept	Oui	5 228.00	93.89 %	Majorité des 2/3
	Non	340.00	6.11 %	
	Voix exprimées	5 568.00	-	
	Abstention / Absents	4 432.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.7 Mode de financement des travaux

Décision quant à financer les travaux par l'une des manière suivantes:

1. Par des appels trimestriels de fonds de réserve.
2. Par un crédit bancaire auprès de Belfius d'un montant défini sur une durée déterminée au taux fixe du marché (actuellement 5-6%) remboursé par des appels de fonds trimestriel et quant à donner mandat au Syndic pour signer le contrat à la banque.
3. Décision quant à souscrire à l'assurance-crédit Atradius d'une part et quant à donner mandat au Syndic pour signer le contrat Atradius.



9.7.1 Financement des travaux pour la mise en conformité d'électricité

Le mode de financement sera effectué par le fond de réserve

9.7.1 Financement des travaux pour la mise en conformité d'électricité	Oui	5 276.00	97.07 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	159.00	2.93 %	
	Voix exprimées	5 435.00	-	
	Abstention / Absents	4 565.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.7.2 Financement pour les travaux des parlophones

Il n'y aura pas de choix pour le financement car les travaux n'ont pas été approuvés par l'assemblée

9.7.2 Financement pour les travaux des parlophones	Oui	553.00	10.05 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	4 951.00	89.95 %	
	Voix exprimées	5 504.00	-	
	Abstention / Absents	4 496.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.7.3 Financement des travaux pour la conformité incendie

Les travaux seront financés par les charges courantes

9.7.3 Financement des travaux pour la conformité incendie	Oui	4 376.00	80.52 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	1 059.00	19.48 %	
	Voix exprimées	5 435.00	-	
	Abstention / Absents	4 565.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.7.4 Financement des travaux pour l'amélioration du rendement des chaudières

Il n'y aura pas de choix pour le financement car les travaux n'ont pas été approuvés par l'assemblée

9.7.4 Financement des travaux pour l'amélioration du rendement des chaudières	Oui	1 882.00	34.90 %	Majorité absolue
	Non	3 511.00	65.10 %	
	Voix exprimées	5 393.00	-	
	Abstention / Absents	4 607.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.7.5 Financement des travaux pour la réfection du parking arrière

Les travaux seront financés par les charges courantes

9.7.5 Financement des travaux pour la réfection du parking arrière	Oui	5 165.00	94.74 %	Majorité absolue
	Non	287.00	5.26 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 452.00	-	
	Abstention / Absents	4 548.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

9.7.6 Financement pour les travaux de rafraîchissement peinture de la cage d'escalier au n°39

Les travaux seront financés par le fond de réserve

9.7.6 Financement pour les travaux de rafraîchissement peinture de la cage d'escalier au n°39	Oui	4 894.00	85.92 %	Majorité absolue
	Non	802.00	14.08 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 696.00	-	
	Abstention / Absents	4 304.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

10. Ratification de travaux pour mesures conservatoires pour un montant de 18.073.00 euros (ttc) et payé par le fonds de réserve.

L'assemblée décide de ratifier les travaux

10. Ratification de travaux pour mesures conservatoires pour un montant de 18.073,00 euros (ttc) et payé par le fonds de réserve.	Oui	5 350.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 350.00	-	
	Abstention / Absents	4 650.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

11. Mise en conformité des statuts :

11.1. Décision quant à approuver le R.O.I. par les copropriétaires

L'assemblée décide d'approuver le règlement d'ordre d'intérieur en y ajoutant l'interdiction de fumer dans les communs

11.1. Décision quant à approuver le R.O.I. par les copropriétaires	Oui	5 466.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 466.00	-	
	Abstention / Absents	4 534.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

12. Finances :

12.1. Budget 2023 : En annexe.

Le Syndic a communiqué aux copropriétaires un budget annuel estimatif. Ce budget est communiqué à titre indicatif.

A la suite de quoi, l'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le budget annuel de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.



12.2. Décision quant à effectuer un appel de provision trimestriel (200 000 euros/4 trimestres) pour couvrir les charges de 2023

L'assemblée décide de maintenir le même montant que l'année antérieure

12.2. Décision quant à effectuer un appel de provision trimestriel (200 000 euros/4 trimestres) pour couvrir les charges de 2023	Oui	4 806.00	90.49 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	505.00	9.51 %	
	Voix exprimées	5 311.00	-	
	Abstention / Absents	4 689.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

12.3. Décision quant à appeler une cotisation trimestrielle au fonds de réserve.

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la constitution du fonds de réserve.

Par conséquent l'assemblée générale décide d'augmenter le fonds de réserve à concurrence de 100 000 € par an qui seront appelés trimestriellement.

1er Trimestre 2023 : 12 000 euros - Déjà appelé

2ème Trimestre 2023: 12 000 euros - Déjà appelé

3ème Trimestre 2023: 38 000 euros - A appeler

4ème Trimestre 2023: 38 000 euros - A appeler

Cet appel servira de base pour l'année 2024 jusqu'à la prochaine assemblée statutaire

12.3. Décision quant à appeler une cotisation trimestrielle au fonds de réserve.	Oui	5 183.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 183.00	-	
	Abstention / Absents	4 817.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

13. Elections statutaires et reconduction du Syndic



13.1. Election des Membres du Conseil de Copropriété

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation de chaque membre du Conseil de Copropriété conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée décide d'élire le Conseil de Copropriété suivant:



13.1. Election des Membres du Conseil de Copropriété	Oui	5 208.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 208.00	-	
	Abstention / Absents	4 792.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

13.2. Election du Commissaire aux Comptes.

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou des Commissaire(s) aux comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un Commissaire aux comptes professionnel.

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux comptes qui fera part de ses remarques au Syndic au moins 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

A long diagonal line drawn across the page. Below it, there are three handwritten signatures in blue ink.

13.2.1. [REDACTED]

13.2.1. [REDACTED]	Oui	258.00	5.46 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	4 465.00	94.54 %	
	Voix exprimées	4 723.00	-	
	Abstention / Absents	5 277.00	-	
NON	[REDACTED]			
ABSTENTION / ABSENTS				

13.2.2 [REDACTED]

13.2.2 [REDACTED]	Oui	258.00	5.15 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	4 750.00	94.85 %	
	Voix exprimées	5 008.00	-	
	Abstention / Absents	4 992.00	-	
NON	[REDACTED]			
ABSTENTION / ABSENTS				

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

13.2.3 [REDACTED]

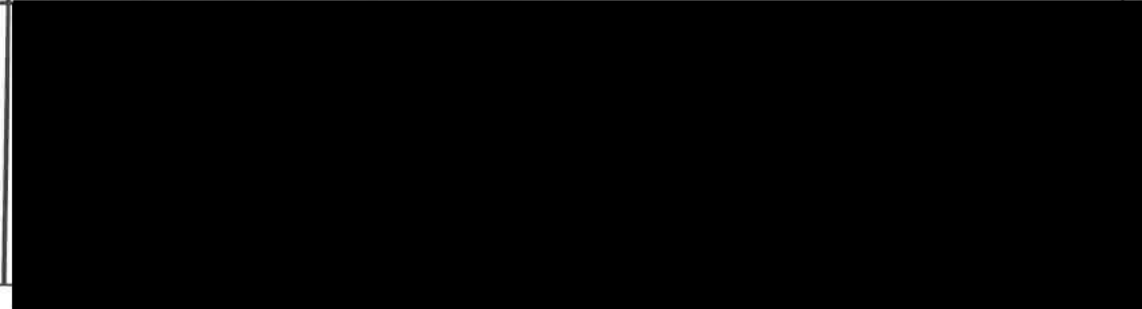
L'assemblée générale décide de nommer Monsieur [REDACTED] comme commissaire aux comptes professionnel pour l'exercice comptable allant du 01/01/2023 au 31/12/2023

Monsieur [REDACTED] est un commissaire aux comptes externe

13.2.3 [REDACTED]	Oui	5 466.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	5 466.00	-	
	Abstention / Absents	4 534.00	-	

NON

ABSTENTION / ABSENTS

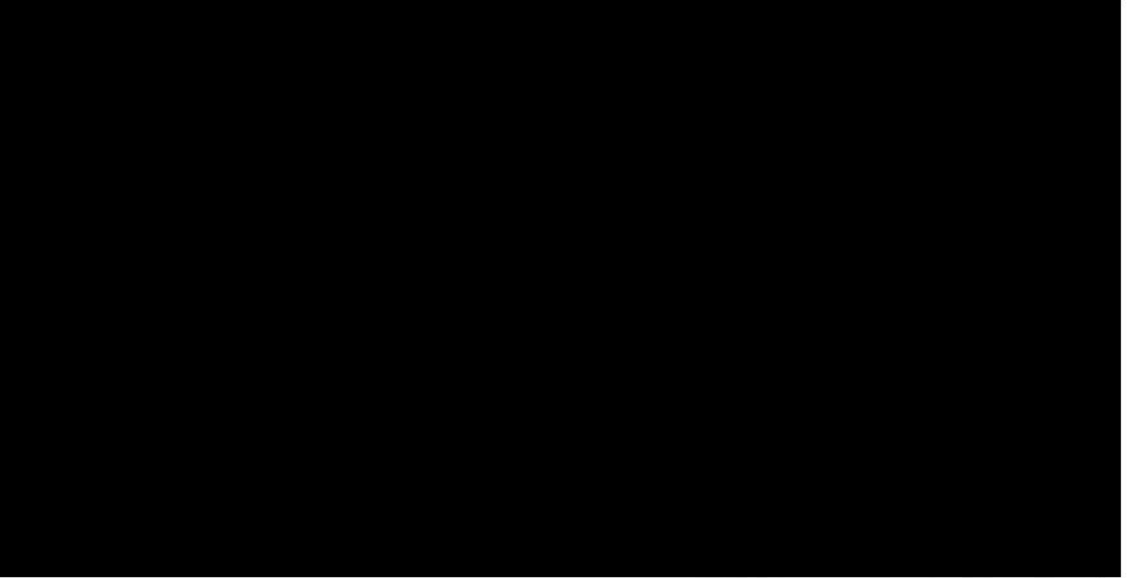


13.2.4 [REDACTED]

13.2.4 [REDACTED]	Oui	258.00	5.46 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	4 465.00	94.54 %	
	Voix exprimées	4 723.00	-	
	Abstention / Absents	5 277.00	-	

NON

ABSTENTION / ABSENTS

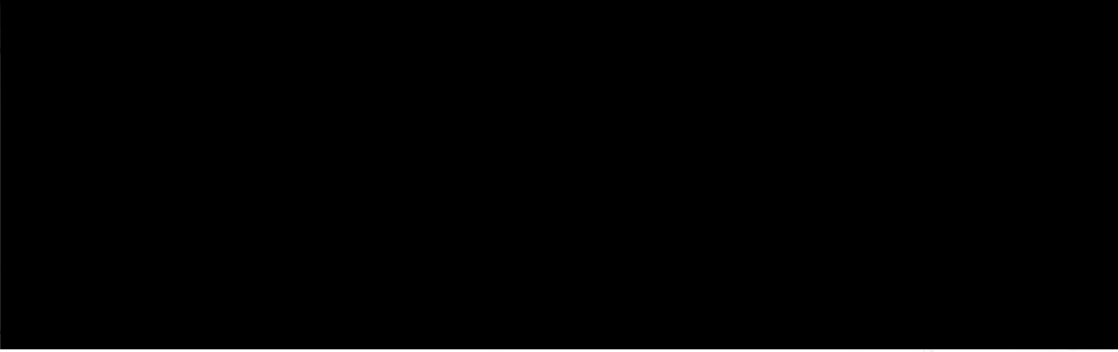


13.3. Reconduction du Syndic OP Bruxelles. Mandat sera donné au Conseil de Copropriété pour la signature du contrat de syndic.

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la reconduction du mandat du Syndic OP SA, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du Syndic jusqu'à la prochaine assemblée statutaire.

Le mandat sera donné au Conseil de Copropriété pour la signature du contrat de Syndic

13.3. Reconduction du Syndic OP Bruxelles. Mandat sera donné au Conseil de Copropriété pour la signature du contrat de syndic.	Oui	4 735.00	94.14 %	Majorité absolue
	Non	295.00	5.86 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	5 030.00	-	
	Abstention / Absents	4 970.00	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				



OP Brussels - North Office
Av. du Bourgmestre Etienne Demunter 1
1090 Jette
+32 2 894 23 00
TVA / BTW : BE 0841 885 269